



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Annonce publique de la séance :
le 8 mars 2018

Convocation des conseillers :
le 8 mars 2018

Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 16 mars 2018

Présents : Georges Mischo, Bourgmestre, Martin Kox, Andre Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Henri Hinterscheid, Jean Tonnar, Daniel Codello, Taina Bofferding, Mike Hansen, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Denise Biltgen, Marc Baum, Line Wies, Tom Bleyer, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général
Excusés : Daliah Scholl, Conseiller

Le Conseil Communal;

Objet : 17. Subsidés extraordinaires; décision

Vu les lettres de différentes associations de la Ville demandant une subvention extraordinaire pour leurs activités;

Considérant que le collège des bourgmestre et échevins se propose d'accorder une subvention adéquate;

Vu les articles afférents des dépenses ordinaires des budgets de l'exercice 2018 prévoyant des crédits suffisants pour faire face aux dépenses;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi;

**décide
à l'unanimité**

d'accorder les subsidés extraordinaires suivants :


1. Bouschéisser Esch-Uelzecht
Montant: 1.700,03 €
2. Lycée de Garçon Esch - Projet MELOMANIA
Montant: 250,00 €
3. Fondation Lëtzebuerger Blannevereeningung
Montant: 50 €

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 03.04.2018

Pour expédition conforme,
Le secrétaire général  Bourgmestre

